



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER  
181, RUE PRINCIPALE  
SAINT-LUDGER QC  
GOM 1W0

Téléphone : (819) 548-5408  
Télécopieur : (819) 548-5743  
Courriel : [info@st-ludger.qc.ca](mailto:info@st-ludger.qc.ca)

---

## **Rapport annuel**

Portant sur l'application du règlement de gestion contractuelle 2025

Déposé à la séance du Conseil du 10 février 2026

Résolution 2026-02-038



## **CONTEXTE**

L'article 938.1.2 du Code municipal souligne qu'au moins une fois l'an, la Municipalité doit déposer, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle.

## **OBJET**

Le présent rapport a pour objet de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Ludger en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son Règlement de gestion contractuelle et de rendre compte des mesures mises en place pour assurer la saine gestion des contrats de la Municipalité.

## **RÈGLES APPLICABLES EN MATIÈRE DE GESTION CONTRACTUELLE**

Pour l'année civile 2025, tous les contrats ont été octroyés conformément aux règles énoncées dans le règlement 2025-263 en vigueur au moment de leur octroi.

## **LES MODES DE SOLLICITATION**

La Municipalité utilise différents modes de sollicitation, conformément au seuil suivant pour l'application des règles de passation de contrats municipaux :

- Jusqu'à 133 800 \$ :  
Possibilité de conclure un contrat 1) de gré à gré, 2) par appels d'offres sur invitation, ou 3) par appels d'offres publics;
- Plus de 133 800\$ :  
Obligation de conclure un contrat par appel d'offres public (SÉAO – Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec).

Ce seuil sera rajusté par le gouvernement du Québec en 2026.



---

## **PUBLICATION DE LA LISTE DES CONTRATS OCTROYÉS EN 2025 COMPORTANT UNE DÉPENSE D'AU MOINS 25 000 \$, SELON LE MODE DE PASSATION**

Conformément à l'article 961.3 du Code municipal, la municipalité de Saint-Ludger tient à jour la liste des contrats qu'elle conclut et qui comportent une dépense d'au moins 25 000,00 \$, à l'exception des contrats de travail. Cette liste est publiée, conformément à la Loi, sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) approuvé par le gouvernement.

La liste des contrats de plus de 2 000 \$ totalisant plus de 25 000 \$ avec le même cocontractant est publiée sur le site internet de la Municipalité.

Il est à noter que la Municipalité ne peut pas diviser un contrat en plusieurs contrats en semblable matière, sauf si cette division est justifiée par des motifs de saine administration ou si un contrat est nécessaire dans le cadre d'un recours devant un tribunal, un organisme ou une personne exerçant des fonctions judiciaires ou juridictionnelles.

Avant que d'aller en appel d'offres la Municipalité applique les mesures suivantes favorisant la compétitivité du prix et l'approvisionnement local, y compris pour l'octroi de contrat d'une valeur de moins de 25 000 \$.

Par voie de résolutions, la Municipalité a autorisé en 2025 quatorze (14) appels à soumissions.

### **- Contrat de 133 800 \$ et plus :**

Au cours de l'année 2025, la Municipalité de Saint-Ludger a octroyé deux (2) contrats par appel d'offres public et ce, conformément aux règles en vigueur. Ces appels d'offres ont fait l'objet d'une publication sur le SÉAO.

### **- Contrats de 25 000 \$ à 133 800 \$ :**

Au cours de l'année 2025, la municipalité de Saint-Ludger a accordé quatre (4) contrats d'une valeur de plus de 25 000\$, suite à un appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux fournisseurs. Parmi ceux-ci, un appel d'offres a été fractionné pour être attribué à deux soumissionnaires.

Un (1) contrat d'une valeur de plus de 25 000 \$ a été attribué de gré à gré à un entrepreneur local propriétaire d'équipements spécialisés.

### **- Contrats de moins de 25 000 \$ :**

La Municipalité privilégie la demande d'au moins deux soumissions, y compris pour les contrats évalués à moins de 25 000 \$. En 2025, sept (7) appels d'offres se sont soldés par des contrats d'une valeur inférieure à 25 000 \$. Parmi ceux-ci, un appel d'offre a été fractionné pour être attribué à deux soumissionnaires.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER  
181, RUE PRINCIPALE  
SAINT-LUDGER QC  
GOM 1W0

Téléphone : (819) 548-5408  
Télécopieur : (819) 548-5743  
Courriel : info@st-ludger.qc.ca

---

## **PLAINTES ET SANCTIONS**

En 2025, la municipalité de Saint-Ludger n'a reçu aucune plainte en lien avec l'application du Règlement de gestion contractuelle.

En 2025, aucune plainte n'a été déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre d'un contrat ou d'un processus d'octroi de contrat public.

## **SANCTION(S)**

En 2025, aucune sanction n'a été appliquée concernant l'application du Règlement portant sur la gestion contractuelle.

## **CONCLUSION**

L'équipe de la municipalité de Saint-Ludger fait preuve d'une constante vigilance et de rigueur dans tout le processus de gestion contractuelle.

Bernard Roy  
Directeur général et greffier-trésorier